

FACTURE

SAS HELIOS DEVELOPPEMENT
67 rue Charles Lindbergh
76520 BOOS

Bois-Guillaume, le 1 juillet 2022

N/Réf. : 2022/05/0626/HELIOS DEVELOPPEMENT – PM//PM

FACTURE N° 2022/2958

Libellé	Taux de TVA	Montant HT
Assistance juridique sur cession Consultations juridiques et travaux juridiques sur période mai / juin / juillet 2022. Cession filiale AUDITECH INNOV. Suivant détail des diligences joint à la présente	20,00 %	8 600,00 €

Total HT soumis à TVA : 8 600,00 €
Total TVA 20 %: 1 720,00 €
Total TTC : 10 320,00 €
Total HT non soumis : 0,00 €

Total TTC à régler : 10 320,00 €

**Cette facture est à acquitter *par chèque à l'ordre de FORTIUM CONSEIL*
ou par virement sur les coordonnées bancaires indiquées ci-dessous**

(Numéro de facture à rappeler lors du règlement : 2022/2958)

Pour tout paiement par virement sur notre compte SOCIETE GENERALE :

Coordonnées bancaires : code banque 30003 / Identifiant BIC : SOGEFRPP/ IBAN : FR76 3000 3007 3400 0270 0119 157

SOCIETE D'AVOCATS | CONSEIL EN DROIT DES AFFAIRES

Société par actions simplifiée au capital de 57 392 euros RCS ROUEN n° 820 435 923

N° TVA intra-communautaire : FR 02820435923

SIEGE SOCIAL 75 allée Paul Langevin – 76230 Bois-Guillaume Tél. 02 35 61 30 70 Fax 02 35 60 48 28

CABINET DE DIEPPE 20 avenue Pasteur – 76200 Dieppe Tél. 02 32 14 60 60 Fax 02 35 06 07 06

secretariat@fortium.fr www.fortium.fr

Paiement à réception de facture • Pas d'escompte pour règlement anticipé.
Toute facture non réglée dans le délai d'un mois donnera lieu à l'application d'intérêts de retard au taux de trois fois l'intérêt légal en vigueur.
Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire. Les professionnels sont en outre redevables d'une indemnité forfaitaire de recouvrement d'un montant minimum de 40 euros (art. L441-6 du Code de commerce).

SUIVI DES TEMPS PASSES
DILIGENCES
CONVENTION DE FRAIS ET HONORAIRES

Société HELIOS DEVELOPPEMENT

Société par actions simplifiée au capital de 1 036 200 Euros

41 Allée des Deux Fermes – 76160 SAINT MARTIN DU VIVIER

PERIODE	DILIGENCES	TEMPS PASSE
MAI JUIN JUILLET 2022		
4 mai / 10 mai	RDV	3.00
01 juin / 17 juin / 20 juin / 27 juin / 28 juin	RDV	12.00
30 juin / 01 ^e juillet	Travaux juridiques	16.00
Juin 2022	Convention séquestre gestion	3.00
Juin 2022	AGE 30 juin 2022	ci-dessus
Juin 2022	AGE 27 juin 2022	ci-dessus
Juin 2022	Travaux juridiques divers	9.00
<i>TOTAL</i>	==	43.00